

Aménagements des examens pour les candidats scolarisés en établissement public ou privé sous contrat et les candidats individuels ou inscrits au CNED présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant - demandes à déposer au cours de l'année scolaire 2023-2024

Annexe 5 – Fiche d'informations aux candidats

A - Calendrier

Examens concernés	Préparation de la demande	Périodes de dépôt de la demande
CALENDRIER ANTICIPÉ – Examens de la session 2025		
DNB-CFG	classe de 4 ^{ème}	du 08/01/2024 au 29/03/2024*
BGT BCP parcours en 3 ans	classe de 2 ^{nde}	
BCP parcours en 2 ans	classe de 1 ^{ère}	
CALENDRIER NORMAL – Examens de la session 2024		
BCP parcours en 1 an	Année <u>d'inscription</u> à l'examen	du 10/10/2023 au 15/12/2023
CAP, BP, MC		
BTS		
Autres examens dont les inscriptions se déroulent à l'Automne** (hors ceux concernés par le calendrier anticipé)		
DCG		du 15/01/2024 au 22/02/2024
DSCG		du 03/07/2024 au 29/08/2024

* Les notifications d'aménagements seront communiquées aux candidats au cours du premier trimestre scolaire 2024/2025.

**Pour les examens dont les inscriptions se déroulent au Printemps (BIA, BIMER, ...), les demandes d'aménagements seront à formuler jusqu'à la date-limite d'inscription qui sera précisée dans la circulaire d'inscription à l'examen.



Compte-tenu du nombre élevé de demandes et du temps nécessaire à leur instruction, les dates-limites mentionnées ci-dessus sont impératives. Passées ces dates, seules les demandes concernant des handicaps ou des troubles de santé invalidant nouvellement apparus seront étudiées et à transmettre via le formulaire papier « procédure complète » ; les autres demandes seront rejetées pour tardiveté.

B – Comment faire ma demande d'aménagements ?

Le tableau ci-dessous reprend dans l'ordre les étapes et les démarches à suivre pour effectuer une demande d'aménagement. Pour toute information complémentaire, vous êtes invités à vous rapprocher de votre établissement scolaire.

Annexe 5 – Fiche d'informations aux candidats

Étapes essentielles		Précisions	
Préalable	Je m'informe sur la procédure de demande d'aménagements	Si je suis en situation de handicap ou souffre d'un trouble de santé invalidant, je prends contact avec mon établissement scolaire au plus tôt pour obtenir toutes les informations utiles concernant les démarches à suivre pour demander un aménagement d'épreuves. Je peux aussi consulter le site du Rectorat de Rennes au lien suivant : http://www.ac-rennes.fr/cid104195/examen-handicap.html	
	Je prends connaissance des éléments constitutifs de mon dossier et de la procédure relevant de ma situation	Ce sont des éléments médicaux et paramédicaux et des documents pédagogiques qui composent mon dossier. Dès que possible et si ce n'est pas déjà fait, je prends rendez-vous auprès des médecins généralistes ou spécialistes qui me suivent pour élaborer un dossier et obtenir les pièces justificatives nécessaires à la constitution de ma demande d'aménagements.	
		Je relève de la PROCÉDURE SIMPLIFIÉE si : - je dispose d'un PAP/PAI signé par un médecin de l'Éducation nationale, d'un PPS validé par la MDPH ou d'un GEVA-Sco ayant donné lieu à une ou plusieurs notifications d'aide par la MDPH ; - ET que ces documents ont été validés durant le cycle d'examen considéré ; - ET que je demande d'obtenir des aménagements strictement identiques à ceux mis en place durant la scolarité, sous réserve qu'ils soient autorisés par la réglementation de l'examen.	Je relève de la PROCÉDURE COMPLÈTE si : - je ne bénéficie pas durant ma scolarité d'aménagements validés par un médecin de l'Éducation nationale ou par la MDPH durant le cycle considéré ; - OU je demande d'autres aménagements que ceux figurant dans le PPS/PAP/PAI/GEVA-Sco ; - OU je demande un temps supplémentaire supérieur au tiers temps ; - OU je demande une aide humaine sans notification de la MDPH valide au moment des épreuves ; - OU je suis candidat individuel ou inscrit au CNED.
 Une demande présentée au titre de la mauvaise procédure sera systématiquement rejetée pour non-conformité, le candidat pouvant faire appel de ce rejet.			
1	Je formule ma demande d'aménagements	Je me connecte à l' application INCLUSCOL via le lien suivant, en me munissant des identifiants EduConnect : https://portail.ac-rennes.fr/incluscol/ Je veille à bien formuler ma demande sur INCLUSCOL dans les délais précisés dans le calendrier présenté au point A de ce document.  NE PAS MODIFIER LES DONNÉES D'ÉTAT CIVIL. Je coche les propositions correspondant à ma situation, je précise les aménagements demandés, en notant bien que les aménagements non prévus par la réglementation de l'examen seront refusés, et je valide ma demande d'aménagements (ATTENTION : si je coche que je dispose déjà d'aménagements en cours de scolarité, je n'aurai rien à cocher de plus, c'est mon établissement qui cochera les aménagements selon ceux appliqués pendant ma scolarité). En cas de difficultés d'utilisation d'INCLUSCOL, je peux me reporter au Guide utilisateur disponible sur le site et je n'hésite pas à demander de l'aide à mon établissement. Les <u>demandes d'aménagements pour les situations citées ci-dessous sont à effectuer via le formulaire papier</u> :  - les demandes d'aménagements pour le DECESF, les examens comptables (DCG et DSCG) et le DEA ; - les demandes de candidats scolarisés en établissement agricole, maritime ou naval ; - les demandes tardives (uniquement en raison d'un handicap ou un trouble de santé diagnostiqué après la date-limite ou d'une évolution de celui-ci) ; - les demandes présentées dans le cadre de la procédure d'urgence (en cas de limitation temporaire d'activité de dernière minute) ; - et les demandes complémentaires pour les dossiers en cours d'instruction (uniquement en raison d'un handicap ou un trouble de santé diagnostiqué après l'envoi de la demande initiale ou d'une évolution de celui-ci). Les formulaires papier sont accessibles au lien suivant : http://www.ac-rennes.fr/cid104195/examen-handicap.html Je veille à bien sélectionner le formulaire correspondant à l'examen présenté et relevant de la procédure par laquelle je suis concerné(e). Je complète lisiblement le formulaire, en précisant les aménagements demandés (tout en notant bien que les aménagements non prévus par la réglementation de l'examen seront refusés) et en ne remplissant que la colonne qui me concerne. En cas de difficultés, je n'hésite pas à demander de l'aide à mon établissement.	

Annexe 5 – Fiche d'informations aux candidats

2	Je constitue et contrôle mon dossier	<p>Une fois ma demande validée sur INCLUSCOL ou réalisée via le formulaire papier, avec l'aide de mon établissement, je vérifie que mon dossier est bien complet, correctement renseigné, daté et signé.</p> <p>Mon dossier se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du récapitulatif ou du formulaire de demande d'aménagement ; - des documents médicaux et paramédicaux les plus récents ; - des documents pédagogiques validés durant le cycle considéré, complétés et remis par l'établissement. <p> En l'absence des documents à joindre mentionnés ci-dessus, une <u>unique demande de pièces complémentaires sera effectuée par la DEC ou le médecin de la DSDEN, sans autre relance.</u> Si les documents manquants ne sont pas transmis dans les délais qui seront alors indiqués, la demande sera rejetée pour non-conformité.</p>	
3	Je demande à mon établissement de saisir l'avis pédagogique et de transmettre mon dossier au service concerné	<p><u>Candidats scolarisés en établissement public ou privé sous contrat :</u></p> <p>Je remets mon dossier complet à mon établissement scolaire¹, <u>dès que possible et dans les délais précisés par ce dernier</u>, et m'assure que celui-ci renseigne l'avis pédagogique.</p> <p> En cas d'absence totale d'avis de l'équipe pédagogique, la demande sera <u>rejetée pour non-conformité</u>, le candidat pouvant faire appel de ce rejet. L'absence d'avis de l'équipe pédagogique pour un ou plusieurs aménagements seulement sera équivalente à un avis défavorable.</p> <p>La demande validée par l'équipe pédagogique, <u>accompagnée des justificatifs nécessaires, est ensuite transmise au service compétent pour décision.</u></p> <p>¹ Une fois ma demande validée sur INCLUSCOL, celle-ci est automatiquement transmise à mon établissement pour saisie de l'avis de l'équipe pédagogique.</p>	<p><u>Candidats individuels ou inscrits au CNED :</u></p> <p>Une fois ma demande validée sur INCLUSCOL, celle-ci est automatiquement transmise au médecin conseiller technique de la DSDEN de mon département.</p> <p> <u>l'envoi mon dossier</u> signé et accompagné des pièces justificatives au service médical de mon département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Côtes d'Armor</i> : DSDEN 22 - Centre Héméra - 8 bis rue des champs de pies - CS 22369 - 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 - <i>Finistère</i> : DSDEN 29 - 1 boulevard du Finistère - CS 45033 - 29558 QUIMPER cedex 9 - <i>Ille et Vilaine</i> : DSDEN 35 - 1 Quai Dujardin, CS 73145 - 35031 RENNES cedex - <i>Morbihan</i> : DSDEN 56 - 3 allée du Général Le Troadec – CS 72506 – 56019 VANNES cedex
4	J'attends la décision du Recteur sur ma demande d'aménagement	<p>En procédure simplifiée, mon dossier est directement transmis à la Division des examens et concours du Rectorat, qui me notifie par INCLUSCOL et par mon espace candidat CYCLADES la décision du Recteur, m'accordant ou me refusant tout ou partie des aménagements d'épreuves demandés.</p> <p>En procédure complète, le médecin conseiller technique de la DSDEN de mon département transmet son avis, m'accordant ou me refusant tout ou partie des aménagements d'épreuves demandés, au Recteur qui n'est pas tenu de suivre l'avis du médecin (notamment en cas d'aménagements demandés non réglementaires). La Division des examens et concours du Rectorat me notifie par INCLUSCOL et par mon espace candidat CYCLADES la décision du Recteur.</p>	
5	Je conserve ma décision d'aménagement jusqu'à la fin de mes épreuves	<p>Dès réception de ma convocation à l'épreuve, je m'assure auprès du chef de mon centre d'examen qu'il est bien informé des aménagements accordés et que leur mise en œuvre ne pose pas de difficulté.</p> <p>Pour chaque épreuve, je me rends au centre d'examen avec ma convocation à l'épreuve ET ma notification d'aménagements d'épreuves.</p>	